

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
1550 D'Estimauville Avenue
1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government
Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Véhicule avec nacelle hydraulique	
Solicitation No. - N° de l'invitation W7701-145774/A	Date 2013-11-20
Client Reference No. - N° de référence du client W7701-145774	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$BAL-002-15713	
File No. - N° de dossier BAP-3-36217 (002)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-01-06	
Time Zone Fuseau horaire Heure Normale du l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Larouche, Denise	Buyer Id - Id de l'acheteur bal002
Telephone No. - N° de téléphone (418) 677-4000 (4137)	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE R&D défense Canada -Valcartier Bâtiment 53 2459 Boulevard Pie-XI Nord Québec Québec G3J1X5 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

TPSGC/PWGSC
BFC Bagotville, CP 380
CFB Bagotville, PO Box 380
Bâtiment 71, local 115
Building 71, Room 115
Alouette
Québec
G0V1A0

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Besoin
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée du contrat
4. Responsables
5. Paiement
6. Instructions relatives à la facturation
7. Attestations
8. Lois applicables
9. Ordre de priorité des documents
10. Clauses du Guide des CCUA

Liste des annexes : **Annexe «A» - Énoncé des besoins**

Annexe «B» Prix

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Véhicule de "type" Sprinter 3500 munie d'une nacelle articulée hydraulique (fly boom) de type Versalift modèle ET-36-IFH isolée d'une hauteur de travail de 13 mètres tels que détaillés à l'Annexe "A" Énoncé des besoins ci-jointe.

2.1 Produits équivalents

1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
 - a. indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
 - b. déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;
 - c. fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement;
 - d. présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions, et;
 - e. indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.
2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
 - a. la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
 - b. le produit de remplacement ne répond pas aux **exigences techniques obligatoires précisés dans l'annexe A** - visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions.

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de

Solicitation No. - N° de l'invitation

W7701-145774/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

BAP-3-36217

Buyer ID - Id de l'acheteur

ba1002

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W7701-145774

demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee-s-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : (120) jours

1.1 Clauses du Guide des CCUA

B1000T (2007-11-30) Condition du matériel

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

➔ **Par courrier à l'adresse suivante:**

**Réception des soumissions - TPSGC
1550, Avenue d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C7**

***En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.**

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention «exclusif» vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention «exclusif» feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : **Soumission technique (2 copies papier)**

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique achats écologiques

(<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : **Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : **Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Section III : **Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W7701-145774/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

BAP-3-36217

Buyer ID - Id de l'acheteur

ba1002

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W7701-145774

Clause du *Guide des CCUA A3010T (2013/11/06)* Fluctuation de taux de change - Atténuation des risques

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

- ➔ Tout soumissionnaire intéressé **doit joindre à sa soumission le devis technique, ou encore tout document officiel, relatif à l'équipement proposé**, de sorte à démontrer que l'équipement proposé **se conforme à toutes les exigences techniques** telles que mentionnées à l'annexe "A" .

Toute proposition qui ne démontre pas clairement la conformité à **chacune des spécifications techniques listées** à l'annexe A **sera jugée non recevable**.

1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA A0222T (2013/04/25)* Évaluation du prix

2. Méthode de sélection

2.1 A0031T (2010-08-16) Critères obligatoires

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003 . La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des «soumissionnaires admissibilit limite » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/index.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Dveloppement des comptences Canada (RHDC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires admissibilit limite » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Besoin

Véhicule de "type" Sprinter 3500 munie d'une nacelle articulée hydraulique (fly boom) de type Versalift modèle ET-36-IFH isolée d'une hauteur de travail de 13 mètres tels que détaillés à l'Annexe "A" Énoncé des besoins ci-jointe.

2. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

2.1 Conditions générales

2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

3. Durée du contrat

3.1 Date de livraison

Bien que la livraison soit demandée le ou avant le **15 mars 2014**, votre meilleure date de livraison offerte est le: -----> _____

3.2 Adresse de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus à:
 Recherche et Développement pour la Défense Canada -Valcartier
 Bâtiment 53
 2459, boul. Pie-XI Nord
 Québec (Québec)
 G3J 1X5 Canada

4. Responsables

4.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Denise Larouche
 Téléphone : (418)677-4000 ext. 4137
 Courriel : denise.larouche@tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

4.2 Chargé de projet (Sera spécifié dans le contrat)

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
 Téléphone : ____ ____ _____
 Télécopieur : ____ ____ _____
 Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

4.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____
 Téléphone : ____ ____ _____
 Télécopieur : ____ ____ _____
 Courriel : _____

5. Paiement**5.1 Base de paiement - Prix unitaire ferme**

À conditions de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat l'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme tel qu'indiqué à l'annexe "B". Les droits de douanes sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

5.2 Clause du Guide des CCUA

CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

5.3 Clauses du guide des CCUA

C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

6. Instructions relatives à la facturation

l'entrepreneur doit soumettre les factures conformément à l'article intitulé "Présentation des factures" des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux soient complétés.

7. Attestations

7.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

8. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur la province de Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

9. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2013-04-25) - biens (complexité moyenne)
- c) Annexe A, Énoncé des besoins;
- d) Annexe B, Prix;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____

10. Clause du guide des CCUA

A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

10.1 Instruction d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés: rendu droits acquittés (DDP) RDDC - Valcartier, 2459 boul. Pie-XI Nord (Québec) B53 G3J 1X5, Canada selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

Annexe "A" Énoncé des besoins / Annexe "B" Base de paiement

*Ces annexes jointes au présent document doivent être insérées ici et font partie intégrante de cette présente.

ANNEXE B

Article	Description	Quantité	Prix unitaire (taxes extras)
1	<p>Véhicule de "type" Sprinter 3500 avec nacelle articulée hydraulique , conformément aux spécifications décrites à l'Annexe "A" :</p> <p>Modèle offert:</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>Date de livraison :</p> <p>_____</p>	1	\$ _____
2	Frais de transport si applicable:		\$ _____
3	Pour un montant total de: -----> \$ _____/lot		

ANNEXE A – ÉNONCÉ DE BESOIN

1- BESOIN

Ce devis a pour objet de préciser et définir les principales caractéristiques de dimensions et de rendement à la fourniture de un (1) véhicule de "type" Sprinter 3500 à plafond surélevé à 76.4 pouces, roues doubles à l'arrière, 2 roues motrices, équipé d'un moteur de plus ou moins 3 litres diesel, une capacité axiale (PNBE-GWR) de 5003 kg (11 030 lbs) devant obligatoirement avoir un poids nominal brut (PNVB-GVWR) de moins de 4500 kg afin de permettre sa conduite par un détenteur de permis de classe 5 au Québec. Le véhicule devra être muni d'une nacelle articulée hydraulique isolée d'une hauteur de travail de 13 mètres approuvée par le manufacturier du châssis du véhicule.

2- RÉALISATION

Le véhicule devra permettre de supporter la nacelle et demeurer sous la barre des 4500 kg. Un tel véhicule est présentement fabriqué par la compagnie Équipements Twin en partenariat avec Mercedes-Benz Canada. Tout autres véhicules permettant l'installation de la nacelle demandée et qui respecte les limitations de poids seront considérés.

3- NACELLE

Le véhicule devra être équipé d'une nacelle à bras articulé (Fly boom) de type Versalift modèle ET-36-IFH ayant une hauteur de travail de 13 mètres.

La nacelle devra comprendre deux modes d'alimentation en hydraulique, moteur à combustion en marche et à l'arrêt. Toutes les fonctions devront être disponibles dans les deux modes et tous les systèmes devront être automatisés et conçus de façon à minimiser la consommation d'énergie à son maximum lors de leur fonctionnement.

SPÉCIFICATIONS

- Hauteur de travail de 13 m;
- Hauteur de plateforme de 11 m;
- Aire de travail de 7m;
- Bras intermédiaire extensible
- Bras supérieur isolé en fibre de verre à déplacement de 110 degrés (Fly boom isolé en fibre de verre)

- Rotation sur 360 degrés;
- Isolation du mât supérieur de 46Kv ANSI Cat.C;
- Panier aux dimensions 24 x 24 pouvant accueillir un (1) occupant, porte d'accès latérale;
- Capacité au panier de 136kg;
- Rotation au panier de 90 degrés;
- Système de limitation des aires de travail anti-renversement;
- Manette de contrôle au sol prioritaire par câble électrique permettant une bonne visibilité des manœuvres commandées;
- Levier unique de contrôle entièrement hydraulique au panier
- Un dispositif de barrage du différentiel installé sous le châssis du camion afin de maximiser l'espace de rangement et les déplacements à l'intérieur de la boîte. (Aucune patte de stabilisation (Outriggers));
- Un dispositif d'ancrage du panier de type boule/récepteur de retenue par pression en caoutchouc pour permettre les déplacements du véhicule sur la voie publique en toute sécurité.

4- SYSTÈME HYDRAULIQUE

- Une pompe hydraulique de marque Muncie (PF-PH Series clutch pump) à entraînement par courroie avec embrayage électromagnétique d'une capacité de 4 litres/minutes à 3600 PSI devra alimenter le système hydraulique lorsque le moteur à combustion sera en marche.
- Moteur à combustion à l'arrêt; une pompe hydraulique haute-performance d'une capacité de 4 litres/minute à 3600 PSI entraînée par moteur électrique devra être alimentée par le système hybride des Équipements Polytek INC. Elle devra permettre le plein rendement de toutes les opérations de la nacelle sans altérer les performances habituelles recommandées par le fabricant. Elle aura également le rôle du système de pompe d'urgence.
- La pompe hydraulique entraînée par le moteur à combustion aura priorité.

5- SYSTÈME HYBRIDE

- Un système hybride tel que l'application industrielle des Équipements Polytek inc. est requis. Coefficient d'utilisation de 100% (Duty cycle), conçue pour une utilisation continue et soutenue et ce sans risquer d'endommager ou d'affecter sa durée de vie utile, pouvant fonctionner à des températures allant de +40 à -40 degrés Celsius. L'installation devra inclure :

- Un convertisseur de courant pour application industrielle "Vanner" 2600 Watts minimum, appareil à 100% de coefficient d'utilisation, modèle IT12-2600, localisé sur la paroi de sécurité incluant une prise double de courant intégré (Page 1 du catalogue);
 - Une prise étanche à l'extérieur du véhicule (page 34);
 - Isolateur de batteries capacité de 250 amp minimum;
 - Contrôleur hybride Polytek 12vdc, modèle Vanner P MEC 12/24, système de production d'énergie alternative hybride (Page 2);
 - Interface de démarrage du moteur avec contournement des sécurités du véhicule (page 2);
 - Raccordement au système d'accélération automatique (Page 2);
 - Chargeur de 50 ampères 3 phases de type Kussmaul 091-168-12 (Page 12 du catalogue);
 - Prise auto-éjectable pour secteur hydroélectrique localisé à l'arrière du véhicule 091-159-30-120; et
 - Indicateur de recharge des batteries auxiliaires (voltmètre et ampèremètre) 091-168-002.
- Un interrupteur avec témoin au DEL devra être installé au tableau de bord du véhicule et permettra la mise en marche ou l'arrêt du système hybride et des accessoires qui y sont raccordés incluant l'interface de démarrage du moteur. De plus, un système de sécurité devra être prévu lors de l'ouverture du capot du moteur.
Tout autre système hybride rencontrant les spécifications requises ci-haut sera considéré.

6- AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

Les aménagements intérieurs devront comprendre :

- Une chaufferette supplémentaire pour le compartiment arrière à action rapide;
- Un ventilateur "comfort Air Gold" de Shurglo modèle 275-C1004 installé au centre du toit;
- Quatre (4) plafonniers au DEL avec détecteurs de mouvements intégrés de type GROTE numéro 61F61, disposés de façon à maximiser l'éclairage;

L'aménagement pour électricien devra comprendre :

-Une proposition d'agencements devra être fournie pour approbation selon le véhicule proposé mais pourrait ressembler à l'ensemble pour électriciens de RangerDesign (www.rangerdesign.com).

7- AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

Fournir et installer un support à échelle monté sur le côté du véhicule. Un modèle équivalent au SC8-3400-7 de la compagnie Techno-Fab à Ste-Julie, QC, sera considéré.

Fournir et installer un support pour escabeau de 8-10 pieds monté sur l'autre côté du véhicule. Un modèle équivalent au SCE2-3000 de la compagnie Techno-Fab à Ste-Julie, Qc, sera considéré.

8- FEUX DE SIGNALISATION

- Fournir et installer à l'arrière du véhicule 1 barre de signalisation directionnelle tel que la "Grote 78473" à 8 lumières DEL de haute intensité par lumière, incluant câbles, boîte de contrôle, support et plaque de fixation de gyrophare;
- Fournir et installer deux (2) gyrophares DEL de type "Grote 77863" positionnés à chaque extrémité de la barre de signalisation;
- Fournir et installer un (1) ensemble de huit (8) mini-feux d'avertissement strobes 6 DEL avec supports noir en surface tel que "Grote 77933.

Les circuits d'alimentation devront être raccordés au bloc auxiliaire et protégés par disjoncteur. De plus, leur contrôle devra être actionné de l'intérieur de la cabine facilement accessible par le conducteur du véhicule.

9- PEINTURE ET COULEUR

Le véhicule devra être de couleur classique et sobre tel que celles proposées par le manufacturier (ex : bleu, blanc, etc.). La nacelle devra être laissée en blanc tel qu'à sa sortie du manufacturier.